

## Le photovoltaïque dans le Var

### Les principes appliqués dans le Var pour l'instruction des projets photovoltaïques

- la préservation absolue des terres agricoles ;
- l'application stricte de l'article R111-14 du code de l'urbanisme qui permet de refuser un projet qui serait incompatible avec le maintien d'une activité agricole dans des conditions technico-économiques normales, ce qui peut par exemple être le cas pour des panneaux posés sur des serres ;
- l'orientation des porteurs de projet vers des sites en déshérence (anciennes carrières ou décharges, friches industrielles) ou des sites naturels (forêts en particulier) sur lesquels il n'y a pas d'enjeu de biodiversité ou de préservation des paysages ;
- la fourniture d'une étude d'impact pour les parcs dépassant les seuils de 1,9 M d'euros et de 2,5 MW (alignement sur les normes de l'éolien), démarche bien acceptée par les porteurs de projet afin de justifier l'implantation, de prévenir les éventuels conflits d'usage, d'améliorer la concertation locale et de garantir une bonne insertion environnementale ;
- les projets urbains de panneaux photovoltaïques sur toiture doivent être encouragés et leur implantation facilitée dans le cadre de la déclaration préalable de travaux ou du permis de construire.

### Conclusion

A ce jour, les prospections de sites engagées par les porteurs de projet pour l'installation de parcs photovoltaïques n'engendrent pas de difficultés particulières. Les services de la DDEA poursuivent les échanges avec les porteurs de projet pour appréhender les difficultés et tenter de favoriser le développement des projets dans le respect de la préservation des secteurs sensibles. Il convient de noter que les révisions simplifiées des documents d'urbanisme en forme POS ne seront plus possibles à compter du 1er janvier 2010. L'élaboration préalable d'un plan local d'urbanisme sera alors nécessaire.

Les services de la DDEA ont établi une notice mode d'emploi pour les projets photovoltaïques au sol dans le Var recensant les procédures administratives à suivre pour développer un projet et les différentes contraintes en matière de droit des sols à respecter. Ce document est téléchargeable sur le site internet de la DDEA du Var.